

INTERESSEMENT 2021 2022 2023



28 juin 2021

Le mois dernier nous vous informions du montant de l'intéressement versé aux salariés, en nette progression par rapport aux années précédentes du fait de l'excellent résultat du groupe MGEN. Nous avons salué la prise en compte de notre demande visant à neutraliser les indicateurs par entité (appelés indicateurs mutuelle) au regard de cette crise sanitaire sans précédent.

Depuis le 9 juin, la négociation sur l'intéressement à venir est ouverte, et d'ores et déjà le ton change. Un accord couvrant 3 années, 2021, 2022 et 2023 nous a été proposé à la signature à des conditions qui rompent avec les valeurs si chères à notre entreprise fondée par des syndicalistes.

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est la multiplication des éléments qui nous laissent à penser qu'un virage sans retour est amorcé. Des accords tels que le congé de mobilité, que l'UNSA n'a pas souhaité signer pour ne pas permettre à l'employeur de déroger à ses obligations en matière de licenciement, mais aussi l'ensemble du dialogue social qui se dégrade peu à peu.

Mais l'actualité de ce mois de juin c'est aussi la scission du CSE UNION qui dénonce la convention de gestion passée entre tous les CSE de la MGEN (à l'exception de MGEN Technologies) qui permettait de regrouper les budgets des activités sociales de chaque entité pour offrir au plus grand nombre les actuelles prestations du CSE Central.

Le projet de transformation qu'engage la MGEN ne semble pas se faire sous le signe de la solidarité!

Intéressement 2021 2022 2023

LA LIGNE ROUGE

Après l'épisode de la NAO et l'absence de toute proposition pour notre secteur, le protocole d'accord présenté par l'employeur s'est montré à la hauteur de l'ambition du groupe MGEN à devenir une entreprise comme les autres, utilisant l'intéressement comme un outil de recrutement pour les cadres à « haut potentiel ».

La proposition initiale de l'employeur était basée sur une répartition qui intégrait le niveau de rémunération (montant supérieur pour les hauts revenus), autrement dit une prime hiérarchisée. **1150 salariés les plus précaires auraient eu moins de 200 euros par an d'intéressement alors que 135 salariés ayant les plus gros revenus auraient eu plus de 2000 euros par an!**

Tranches	Nb Salariés	%
de 0 à 200 €	1150	10,5%
de 200 à 400 €	1451	13,2%
de 400 à 600 €	2166	19,7%
de 600 à 800 €	3833	34,9%
de 800 à 1000 €	1128	10,3%
de 1000 à 1200 €	433	3,9%
de 1200 à 1400 €	327	3,0%
de 1400 à 1600 €	163	1,5%
de 1600 à 1800 €	122	1,1%
de 1800 à 2000 €	65	0,6%
Plus de 2000€	135	1,2%
TOTAL	10973	100%

Le DRH le dit clairement : nous ne renoncerons pas à l'équité au bénéfice de l'égalité". Si le Larousse définit l'équité comme "**Qualité consistant à attribuer à chacun ce qui lui est dû par référence aux principes de la justice naturelle**", les nouvelles écoles des DRH décomplexés considèrent peut-être qu'il est juste que ceux qui ont le moins besoin possèdent le plus.

L'UNSA dit **STOP**. Nous ne pouvons accepter un principe qui va à l'encontre de nos valeurs et nous regrettons que celles-ci ne soient plus celles dont la **MGEN était si fière dans un passé encore récent.**

L'UNSA a fait savoir que la négociation, pourtant positive en apparence sur certains éléments (l'enveloppe étant plus conséquente) ne pouvait perdurer si l'employeur ne revenait pas à une répartition égalitaire entre tous, comme nous l'avions jusqu'alors depuis 5 ans.



28 juin 2021

Devant notre détermination, l'employeur revient, pour cette année, sur ce principe de proportionnalité.

Pour cette année oui, car nul doute que l'année prochaine les tensions se renouvellent. Nous aurons alors *besoin de tout votre soutien pour réaffirmer nos valeurs de solidarité à ceux qui veulent nous conduire vers un individualisme revendiqué.*

Même si l'employeur cède sur ce point, les indicateurs « mutuelles » sont eux aussi revisités en profondeur.

Indicateur établissement

Taux d'EBE de
l'établissement

Déclenchement de
l'indicateur:

A atteinte du résultat
FDR

Indicateur activité

Taux d'EBE consolidé
de l'activité

Déclenchement de
l'indicateur:

A atteinte du résultat
consolidé des FDR

Indicateur établissements MASS

Taux d'EBE consolidé
des établissements
MASS

Déclenchement de
l'indicateur:

A atteinte du résultat
consolidé des FDR

Indicateur périmètre établissements MASS+CS

Taux d'EBE consolidé
des établissements
MASS et CS

Déclenchement de
l'indicateur:

A atteinte du résultat
consolidé des FDR

Chaque indicateur, indépendant l'un de l'autre compte pour 25% de l'indicateur mutuelle MASS. L'ensemble de ces indicateurs comptent eux-mêmes pour 50% de l'intéressement. Particulièrement axé sur l'individualisme et la concurrence entre établissements, ce système impliquera qu'un salarié ne percevra pas le même montant que son homologue sur un autre établissement. C'est là aussi la rupture de la solidarité entre structures ASS! Pour les établissements mixtes, les feuilles de route des différentes activités seront consolidées par établissement et affectées à l'activité majoritaire. Pour le secteur du handicap, déjà pénalisé par l'absence de revalorisation des salaires liée au Ségur, la moitié des indicateurs mutuelles sera perdue en cas de non atteinte du résultat de la feuille de route, du fait d'être à la fois un établissement (EMSR du Royans) et un secteur à lui seul.

Une négociation difficile, dans laquelle un ultimatum était dès le départ posé.

L'intéressement ne serait possible qu'à deux conditions :

- Que l'indicateur UES soit atteint.
- Qu'une partie de l'intéressement (initialement portée à 75%) soit proportionnelle au salaire annuel brut.

Si l'employeur recule aujourd'hui, il réaffirme sa volonté de représenter à l'identique le projet l'an prochain au motif que "C'est le chemin que prend l'entreprise".



Bulletin d'adhésion 2021

Le saviez vous ?

Cotisation syndicale et crédit d'impôt : il existe un Crédit d'impôt sur la cotisation syndicale (sauf déclaration aux frais réels) de 66%.

Je soussigné(e) (NOM Prénom) _____

demande mon adhésion à **UNSA-MGEN-VYV**

À compter du _____ Centre de travail _____

Date et lieu de naissance ____/____/____ à _____

Adresse personnelle _____

_____ Tel. _____

Mail _____@_____

Fonction/Métier occupé(e) à la MGEN _____

Ancienneté _____

Fait à _____ Le ____/____/20__

Païement par chèque ou par virement bancaire
RIB accessible depuis notre site: www.unsa-mgen.fr

Signature

Pour un paiement en plusieurs fois, contactez nos trésoriers

À retourner à (en 'lettre suivie' de préférence)

UNSA-MGEN
7 square Max Hymans 75015 PARIS

Cotisation 2021

Tarifs inchangés!

Base de calcul: Salaire brut Mensuel « imposable »	cotisation annuelle	Reste à charge annuel déduction faite du crédit d'impôt de 66%	Reste a charge mensuelle déduction fait des 66% de credit d'impot
jusqu'à 1600€	45 €	15 €	1,28 €
de 1601 à 1800€	51 €	17 €	1,45 €
de 1801 à 2000€	60 €	20 €	1,70 €
de 2001€ à 2400€	69 €	23 €	1,96 €
de 2401 à 2800€	84 €	29 €	2,38 €
Plus de 2800€	96 €	33 €	2,72 €

Contact Trésorerie:

Eric David :
edavidsi@mgen.fr

Philippe GOUBET
pgoubet26@mgen.fr

Nous
sommes là
pour vous
aider !